

DEMANDE D'INCINERATION

A Monsieur l'Officier de l'état civil de

Le

Je soussigné(e) (nom, prénom~)

demeurant à n°

qualifié(e) pour pourvoir aux funérailles de (1)

(Identité de la personne défunte)

décédé(e) à le vous prie de m'accorder
l'autorisation de faire incinérer au Crématorium Intercommunal de Bruxelles le corps de la personne prénommée (2).

Veuillez trouver annexé à la présente:

1. l'acte par lequel la personne défunte a exprimé la volonté formelle de faire incinérer ses restes mortels (2) ;
2. un certificat de M. médecin qui a constaté le décès affirmant qu'il n'y a pas de signes ou indices de mort violente et suspecte.
Il déclare en outre que le corps n'est pas muni d'un stimulateur cardiaque (pacemaker).

Je charge M. (3)
de remplir en mon nom toutes les formalités relatives à cette affaire.

Ci-joint en communication ma carte d'identité pour le contrôle de ma signature. Les cendres

seront: 1) inhumées
2) placées dans un columbarium } (2) au cimetière de
3) dispersées }

Agréez, Monsieur "Officier de l'état civil, l'assurance de ma parfaite considération.

Signature:

(1) Degré de parenté.

(2) A biffer éventuellement.

(3) Habituellement un entrepreneur de funérailles.

CERTIFICAT MÉDICAL
prévu par l'article 22 de la loi du 20 juillet 1971

Je soussigné

docteur de médecine, domicilié à

déclare avoir constaté le décès de

survenu le à

et affirme qu'il n'y a pas de signes ou indices de mort violente et suspecte.

Je déclare en outre que le corps n'est pas muni d'un stimulateur cardiaque (pacemaker).

Date et signature: